

Nouvelles fraîches



2023-10-05

Volume 9, numéro 7

Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue

Immeuble Albert Allain, 970, avenue Larivière, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4K5

Tél. : 819 762-0833, téléc. : 819 762-0575, abitibi-temiscamingue@upa.qc.ca

www.abitibi-temiscamingue.upa.qc.ca

Publipostage 40015960

Une assurance doit combler les pertes

C'est une vérité de la Palice, mais quand nous payons pour une assurance, nous sommes en droit de s'attendre à recevoir une juste compensation pour les pertes subies lors d'une tragédie.

Dans le cas de l'ASREC foin, ce n'est pas aussi simple, car il s'agit d'une assurance collective qui se base sur des données de stations météo et non sur les pertes réelles dans les champs.

Dans une année moyennement normale, les stations comptabilisent assez correctement les pertes, mais quand nous vivons une année complètement hors norme, comme 2023, les grilles de La Financière agricole du Québec (FADQ) ne semblent pas bien décrire la réalité du terrain.

À commencer par les importantes précipitations de verglas de l'automne et de l'hiver. Je m'en souviens très bien, car le jour de l'assemblée générale du Syndicat local de l'UPA d'Abitibi-Ouest, nous n'avions pas pu nous déplacer à La Sarre tellement il y avait de la glace. Le verglas a complètement gelé le sol et les plantes dans différents secteurs de la région. Cela s'est poursuivi avec un hiver où il y a eu peu de neige. Ajoutons une sécheresse comme nous n'en avons jamais vu ce printemps et cet été. C'en était trop pour les plantes qui n'ont pas

poussé. Difficile de nourrir le bétail dans ces circonstances!

Je comprends les producteurs et productrices d'avoir besoin d'un maximum d'information pour prendre les bonnes décisions en ce qui concerne leur entreprise. Aurais-je assez de liquidités pour acheter du foin? Sinon, quelles sont mes options? Quels seront mes coûts de suppléments? Quels seront les impacts sur la productivité du troupeau? Comment l'entreprise pourra-t-elle absorber ces coûts additionnels? De quoi causer bien du stress et même de la détresse!

J'ai eu d'innombrables contacts avec le cabinet du ministre de l'Agriculture et avec la FADQ. Nous avons encore récemment rencontré les représentants de la FADQ pour bien comprendre le programme et les pistes qui peuvent être utilisées afin de cerner le plus réalistement possible les pertes de récoltes. Ils nous ont confirmé qu'il y aura une deuxième avance en octobre.

Nous avons regardé plusieurs éléments avec eux, dont le gel et le verglas. Il semble que les réponses des 212 fermes contactées pour les déclarations de IVEG ne présentent pas, pour le moment, de différences substantielles avec les résultats des stations météo pour les superficies affectées par le gel.

Pour la première fauche, ils nous ont indiqué qu'ils sont à valider la proportion d'eau utile de la pluie du 1^{er} mai afin d'en retirer une partie qui n'aurait pas servi aux plantes.

Finalement, pour la deuxième fauche, nous savons que, malgré un peu plus de pluie dans certains secteurs, les plantes n'ont pas poussé à la suite du stress de la sécheresse. La FADQ a mentionné qu'il est possible de réaliser des ajustements pour éliminer une certaine quantité de pluie afin de tenir compte du niveau de la sécheresse. Nous avons demandé à la FADQ de nous informer lorsque les calculs seront plus avancés.

De notre côté, nous continuons à documenter la saison de récolte du foin. À cet effet, il est très important que vous répondiez au questionnaire que nous vous avons envoyé par courriel. C'est notre outil pour mesurer les pertes et les impacts réels afin d'argumenter le dossier.

Solidairement,



Pascal Rheault, président

Représentations de la fédération régionale par Martine Delage

19 juin : C.A. du CFA de l'Abitibi-Témiscamingue (Pascal Rheault, président et Martine Delage, directrice).

20 juin : C.E. extraordinaire de la fédération régionale, par Teams.

21 juin : AGA du Réseau Agriconseils Abitibi-Témiscamingue (RAAT) (Normand Lemieux, vice-président, et Martine Delage, directrice).

22 juin : Réunion du conseil général élargi de la Confédération de l'UPA (Pascal Rheault et Martine Delage).

22 juin : Réunion de la Table de travail sur l'agroenvironnement et l'atténuation des GES (Pascal Rheault).

27 juin : Rencontre de suivi du président et de la directrice avec Marc Dickey, directeur territorial de La Financière agricole du Québec (FADQ), et présentation de la nouvelle directrice régionale et territoriale.

27 juin : Participation au Carrefour bioalimentaire, bilan de la politique bioalimentaire du gouvernement du Québec, en webinaire (Normand Lemieux et Martine Delage).

4 juillet : Réunion avec les MRC de la région concernant l'entretien des cours d'eau en milieu agricole avec des représentants de la fédération régionale.

5 juillet : Comité aviseur provincial du projet Agriclimat (Martine Delage).

5 juillet : Rencontre du comité régional PDZA (Martine Delage).

6 juillet : Participation aux consultations concernant les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) (Pascal Rheault et Anne-Marie Trudel).

11 juillet : Participation à une rencontre organisée par le CLD Abitibi concernant l'Entente sectorielle bioalimentaire sur le dossier des viandes. Participation de divers représentants des productions animales, de la fédération régionale et des syndicats locaux.

11 juillet : Rencontre d'échanges FADQ-UPA (Pascal Rheault et Martine Delage).

12 juillet : C.A. extraordinaire de la fédération régionale, par Zoom.

18 juillet : Tournée Mangeons local avec Bob le Chef (Pascal Rheault et David Prince, responsable des communications et de la vie syndicale).

19 juillet : Rencontre avec le cabinet du ministre de l'Agriculture (Pascal Rheault et Martine Delage).

27 juillet : Participation à la visite du C.A. provincial des Producteurs de bovins du Québec (Pascal Rheault et Linda Lavoie, directrice régionale adjointe).

28 juillet : C.A. du RAAT, par Teams (Normand Lemieux).

9 août : Rencontre avec Sonia Simard, directrice territoriale de la FADQ (Pascal Rheault et Martine Delage).

17 août : Participation à la visite régionale du ministre de l'Agriculture (Pascal Rheault, Wallace Metcalfe, Rémi Morin, Éric Lafontaine et Martine Delage).

21 août : Rencontre des directeurs régionaux, par Zoom (Martine Delage).

22 août : C.A. extraordinaire de la fédération régionale, avec Ernest Desrosiers, PDG, André Houle, vice-président aux assurances et à la protection du revenu, Virginie Simard, vice-présidente à la clientèle, et Sonia Simard, de la FADQ.

29 août : Comité du Plan de financement de l'UPA (Normand Lemieux).

29 août : C.A. de la fédération régionale

29 août : Soirée d'information sur l'ASREC foin, organisée par la fédération régionale, pour les producteurs agricoles. Avec la participation de Sonia Simard, Martin Caron, président général de l'UPA, et James Allen, président du comité provincial ASREC foin.

31 août : Participation au comité de PDZA organisé par le CLD Abitibi (Normand Lemieux).

5 septembre : Comité de pilotage du projet de travailleur de rang Abitibi (Normand Lemieux).

6 septembre : Comité de pilotage du projet de travailleur de rang Témiscamingue (Linda Lavoie).

6 septembre : Participation à la rencontre du comité régional du PDZA organisée par le MAPAQ régional (Martine Delage).

6 et 7 septembre : Conseil général de la Confédération de l'UPA (Pascal Rheault).

8 septembre : Rencontre avec le cabinet du ministre de l'Agriculture sur l'état de situation du foin (Pascal Rheault et Martine Delage).

13 septembre : Rencontre du cabinet du ministre et de la MRC d'Abitibi-Ouest pour la coordination du transport de foin (Pascal Rheault et Martine Delage).

15 septembre : Rencontre du MAPAQ sur la coordination du transport de foin (Pascal Rheault et Martine Delage).

19 septembre : Comité régional ad hoc ASREC foin.

21 septembre : Rencontre des directeurs régionaux, à Longueuil (Martine Delage).

21 septembre : Conférence de presse sur les difficultés de la 2^e coupe de foin (Pascal Rheault, David Prince, Éric Lafontaine, Éric Migneault, Camille Allen et Geneviève Migneault).

26 septembre : C.E. de la fédération régionale, par Zoom.

28 septembre : Comité régional ad hoc ASREC foin avec des représentants de la FADQ, en virtuel.

29 septembre : Réunion du Conseil régional des partenaires du marché du travail (Linda Lavoie).

Élection à la présidence de la fédération régionale par Martine Delage

Le conseil d'administration vous informe que la période de mise en nomination au poste de président de la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue a débuté le 29 août 2023, soit à la mise en place du comité de mise en nomination, pour se terminer **le 16 octobre à minuit**. Selon la procédure de mise en candidature, le président est élu par l'assemblée générale annuelle pour un mandat de deux ans.

Pour être admissible au poste de président, chaque candidat ou candidate doit :

- être membre du conseil d'administration de la Fédération;
- à la date de la fermeture des mises en nomination, être membre d'un syndicat local affilié à la Fédération, selon les règlements en vigueur dans lesdits syndicats;
- être sans arriérés dans le paiement de sa cotisation;
- remplir et signer le formulaire de mise en nomination;
- être appuyé de cinq membres en règle de l'un ou l'autre des syndicats locaux affiliés à la Fédération;
- remettre sa mise en candidature, par le moyen qu'il juge opportun, quinze jours, sans exclusion, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Fédération, à l'adresse suivante :

Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue
COMITÉ DE MISE EN NOMINATION
 970, avenue Larivière
 Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4K5
 Courriel : abitibi-temiscamingue@upa.qc.ca

Un comité de mise en nomination, formé de trois administrateurs, vérifie alors l'admissibilité du candidat ou de la candidate. Si plusieurs nominations étaient reçues, les délégués régionaux auraient à choisir leur représentant, par vote, lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 31 octobre prochain.

CRÉDIT DE COTISATION POUR LES « PRODUCTEURS REGROUPÉS » ET POUR LES « PRODUCTEURS INDIVISAIRES » AYANT DES REVENUS AGRICOLES BRUTS DE 25 000 \$ et moins

Informez-vous!
Le crédit de cotisation,
c'est peut-être
pour vous!

Conditions d'admissibilité au programme de l'UPA :

- Être un producteur agricole enregistré comme une ferme à cotisation double pour l'année 2023 (802 \$) et prévoir avoir un revenu agricole brut de 25 000 \$ et moins en 2023;
- Être en conformité avec le règlement sur les cotisations en ayant acquitté ses cotisations et les intérêts à l'UPA, et ce, incluant une cotisation simple pour l'année 2023, soit 461.05 \$ (401 \$ plus taxes);
- Remplir le formulaire de demande et l'expédier à l'UPA **avant le 31 octobre 2023**;
- Faire la démonstration de revenus agricoles bruts de 25 000 \$ et moins pour l'année 2023 en nous transmettant les documents requis **avant le 31 juillet 2024**.

Si vous répondez à toutes les conditions d'admissibilité, vous devez remplir le formulaire de demande de crédit de cotisation 2023 disponible :

- sur le site internet de l'UPA à upa.qc.ca/fr/programme-credit-de-cotisation/,
- auprès de votre fédération régionale,
- en téléphonant au 450 679-0540, poste 8534.

Plus de 2 000 visiteurs aux Portes ouvertes Mangeons local

par David Prince

La Miellerie de la Grande Ourse de Saint-Marc-de-Figuery avait beaucoup à offrir aux visiteurs lors des Portes ouvertes Mangeons local qui ont eu lieu le 10 septembre dernier.

Pas moins de 2 003 visiteurs ont pu en apprendre davantage sur l'entreprise, mais également sur l'agriculture régionale.

La Miellerie avait installé plusieurs stations où les visiteurs pouvaient en savoir plus sur la production apicole, mais aussi sur la transformation du miel en alcool ou en divers produits. Une brève visite aux ruches était également offerte, bien que les gens étaient invités à retourner visiter la Miellerie pour profiter de l'entièreté du safari apicole.

Produits régionaux

Plusieurs producteurs locaux étaient également sur place afin de faire découvrir leurs produits. D'ailleurs, la vaste majorité des

visiteurs rapportait des emplettes avec eux.

Les Producteurs de lait d'Abitibi-Témiscamingue (PLAT) et Boré lait offraient du lait au chocolat et la fédération régionale de l'UPA a payé 500 épis de maïs, cuits et distribués par la Ferme Cyr. Le maïs était vraiment succulent.

Le kiosque des PLAT était également sur place. Celui-ci vendait entre autres du fromage, de la crème glacée et des friandises glacées.

De plus, comme chaque année, le Syndicat de la relève agricole d'Abitibi-Témiscamingue (SRAAT) vendait des hot dogs cuits sur le barbecue, au profit du SRAAT.

Tout au long de la journée, la Miellerie offrait aussi des dégustations de ses différents produits sur le site.



La propriétaire de la Ferme La Poul-a-ries, Mélanie Rivard, était présente avec le jeu-questionnaire Kasscrouit pour faire découvrir le monde agricole aux visiteurs et visiteuses.

Enfin, les travailleuses de rang ont participé à la journée avec la présence de leur roulotte et de leur jeu de rôle.





Merci à nos généreux partenaires de l'édition 2023!

OR

ENERGIE
99.1 | 92.5 | 102.7

zip lignes
lettrage

BAHO
Média



PROMUTUEL
ASSURANCE
BORÉALE



MRC
ABITIBI

ARGENT

Novago
Coopérative



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
DU CENTRE-ABITIBI

LACTALIS
CANADA



CLD CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT
ABITIBI

UQAT

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE



Les
Producteurs
de lait
d'Abitibi-Témiscamingue

BORÉALait

LOCATION
LAUZON
AMOS

BRONZE

KOCH

INNOTAG

eska



PME
INTER
NOTAIRES

FILGO

Sonic

Deshaies
GROSSISTE / WHOLESALER

Centre F
du territoire des producteurs
du Témiscamingue

Bureau vétérinaire
de l'**Abitibi**



cab



Comment connaître les offres de formation?

par Sophie Robichaud

Le Collectif en formation agricole (CFA) de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec se consacre au développement de la formation continue en agriculture. Le rôle du CFA est de rehausser les compétences et les connaissances des producteurs et productrices agricoles, ainsi que leurs employés.

Vous désirez consulter les formations offertes prochainement en ligne ou en présentiel? Diverses options s'offrent à vous, soit via le site Internet de la fédération régionale de l'UPA, en cliquant sur ce lien :

<https://www.upa.qc.ca/producteur/formations/catalogue-des-formations>

ou la page Facebook du CFA :
<https://www.facebook.com/CRFA08/>

Aussi, depuis août dernier, une infolettre hebdomadaire nommée

« Formation en Abitibi-Témiscamingue »

est envoyée par courriel aux abonnés. Pour vous abonner à l'infolettre, [cliquez ici](#), ou contactez Kary-Ann Taché au 819 762-0833, poste 4301, ou à ktache@upa.qc.ca



À noter que nous ne recevrez plus les nombreux courriels pour chacune des formations offertes par le CFA.

Vous avez des besoins ou des idées de formation? Communiquez avec Sophie Robichaud, répondante en formation agricole.

**Tél. : 819 762-0833, poste 4310
Courriel : srobichaud@upa.qc.ca**

Employeur, vous avez des obligations!

par Sophie Robichaud

En tant qu'employeur, vous avez des obligations de former un secouriste en milieu de travail sur chaque quart de travail. La formation doit être donnée par un organisme reconnu par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Le renouvellement du certificat de secouriste en milieu de travail doit être effectué tous les trois ans. Vous devez afficher le nom du secouriste dans un lieu visible. Pour plus d'information concernant le secouriste en milieu de travail, consultez le site Internet suivant :

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/secourisme-en-milieu-travail/formation-secourisme-en-milieu-travail>.

Voici les organismes reconnus par la CNESST :

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Lyna Pine : 819 279-4874, lyna.pine@cegepat.qc.ca

Tiffany Dallaire : 819 762-0931, poste 1662,

tiffany.dallaire@cegepat.qc.ca

Secouriste Abitibi-Témiscamingue inc.

Marcel Giroux : 819 333-5948, secouriste@tlb.sympatico.ca

Micheline Jean : 819 333-5948, secmaude@tlb.sympatico.ca



De plus, en tant qu'employeur, vous êtes également dans l'obligation de nommer un agent de liaison et d'établir un plan d'action. Pour plus d'information, communiquez avec votre conseillère en prévention, Sophie Robichaud, au 819 762-0833, poste 4310, ou à srobichaud@upa.qc.ca.

La ferme n'est pas un terrain de jeu, un accident est si vite arrivé!

par Linda Lavoie

Il est important d'acquiescer de bonnes habitudes à la ferme. Dès leur plus jeune âge, expliquez aux enfants les dangers liés à la ferme. Identifiez les endroits dangereux et sécurisez-les. Voici des exemples d'endroits à sécuriser :

- expliquez aux enfants que la cour n'est pas un terrain de jeu;
- délimitez des zones de jeu;
- délimitez des passages pour les enfants, les adultes et la machinerie. Ne pensez pas que c'est compliqué, il suffit de baliser un espace pour le passage des enfants et des adultes, et s'assurer que les adultes montrent l'exemple en prenant le passage identifié;
- informez vos enfants de ne jamais entrer par la grande porte ouverte du garage. De la machinerie peut y sortir à tout moment et le conducteur ne verra pas la présence d'un enfant. Dites à l'enfant d'entrer par la petite porte du garage, de crier son arrivée haut et fort et d'attendre le « ok » d'un adulte avant d'entrer dans le garage.



Combien d'enfants sont décédés après avoir été heurtés par un tracteur, un camion, une voiture, etc.? Personne ne veut vivre une telle situation. Des petits gestes peuvent sauver des vies, pensez-y! Nous pensons souvent que les accidents n'arrivent qu'aux autres, c'est faux. Les accidents peuvent frapper à votre porte.

Pour vous aider, consultez le guide produit par l'UPA et la CNESST, en cliquant sur le lien suivant : https://www.upa.qc.ca/fileadmin/01_UPA_provincial/Prod_SST/brochure-securite-enfants-ferme.pdf

Événements à venir

31 octobre : Assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue, à 9 h 30, au Centre des congrès de Rouyn-Noranda.

2 novembre : Journée gestion, à Rouyn-Noranda. Détails à venir.

8 novembre : Journée d'information sur les plantes fourragères, à 9 h 30, à la Ferme Carpentier & Fils de Béarn, pour réservation : 819 726-2841.

9 novembre : Journée d'information sur les plantes fourragères, à 9 h 30, au Centre récréatif de

Sainte-Germaine-Boulé, pour réservation : 819 726-2841.

10 novembre : Assemblée générale annuelle du Syndicat local de l'UPA de la Vallée-de-l'Or, 11 h, Traiteur Chez Vic, à Val-d'Or.

14 novembre : Journée laitière, à 9 h 30, au Quality Inn de Rouyn-Noranda.

16 novembre : Assemblée générale annuelle du Syndicat local de l'UPA d'Abitibi, 20 h, salle des commissaires, Centre de services scolaire Harricana, à Amos.

22 novembre : Assemblée générale annuelle du Syndicat local de l'UPA



de Rouyn-Noranda, 19 h, salle de conférences de l'UPA, à Rouyn-Noranda.

24 novembre : Assemblée générale annuelle du Syndicat local de l'UPA d'Abitibi-Ouest, 18 h, salle des Chevaliers de Colomb, à La Sarre.

29 novembre : Assemblée générale annuelle du Syndicat local de l'UPA du Témiscamingue, 18 h, salle du Club de l'Âge d'or, à Saint-Bruno-de-Guigues.

Coordination régionale pour le transport

par la MRC d'Abitibi-Ouest

Le gel hivernal, les températures chaudes et la quasi-absence de précipitations observées dans plusieurs secteurs contraignent plusieurs producteurs et productrices agricoles à acquérir d'importantes quantités de foin.

Devant l'ampleur des besoins exprimés, et afin d'éviter que des problèmes de transport n'entraînent des ruptures de stock, les producteurs et productrices de bovins et de lait ayant acquis, ou souhaitant acquérir, du foin sont invités à communiquer leurs besoins de transport de foin à :

JEAN-FRANÇOIS BRETON
Téléphone : 819 333-7878

Les données collectées permettront de mieux connaître les besoins, d'identifier des lignes de transport et mieux coordonner des transports entre les différents points de collecte et de livraison. Les informations recueillies seront communiquées à la MRC d'Abitibi-Ouest, ainsi qu'à la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue, afin que des solutions appropriées soient mises en œuvre.

En aucune façon les producteurs ne sont dans l'obligation de confier



leurs transports de foin à l'entreprise J. F. Breton. D'ailleurs, une liste des entreprises de transport de foin en Abitibi-Témiscamingue pourra être fournie ultérieurement.

Compte d'urgence d'entreprises canadiennes : agissez avant le 18 janvier

par David Prince

Le gouvernement fédéral a récemment annoncé un délai supplémentaire pour le remboursement et la radiation partielle du prêt lié au Compte d'urgence d'entreprises canadiennes, allant jusqu'à 60 000 \$, reçu par de nombreuses entreprises pendant la pandémie. Or, il y a beaucoup de confusion et de questions à ce sujet. Donc, voici les nouvelles modalités.

- 1^{re} option : **D'ici le 18 janvier 2024**, vous remboursez le prêt. Le gouvernement effacera alors une partie de la dette allant jusqu'à un maximum de 20 000 \$ (33 % du montant du prêt).
- 2^e option : Vous adressez une demande de refinancement de votre prêt à votre banque, au plus tard le **18 janvier**. Vous aurez ensuite jusqu'au 28 mars pour obtenir l'argent de la banque et rembourser votre prêt d'urgence. Le gouvernement radiera alors 33 % du montant (maximum de 20 000 \$) de votre dette restante.

Mais si vous n'avez entrepris aucune démarche au **18 janvier**, le prêt total, allant jusqu'à 60 000 \$ au complet, sera renouvelé au taux de 5 % par année, pour une durée de trois ans, et vous aurez ainsi perdu la partie subventionnable. Il est donc essentiel d'entreprendre des démarches pour bénéficier d'une radiation du prêt. Vous pouvez lire et relire le communiqué ici : <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2023/09/compte-durgence-pour-les-entreprises-canadiennes--le-gouvernement-prolonge-les-dates-limites-de-remboursement-et-de-radiation-partielle-des-prets.html>. Vous pouvez également consulter le survol du programme ici : <https://ceba-cuec.ca/fr/>.

AVIS AUX LECTEURS ET LECTRICES :

Lorsque des publicités sont insérées dans ce journal, elles sont payées par le promoteur. L'UPA accepte, sans égard au contenu.